

Les chronogrammes de Bressonnaz

Autor(en): **Ruchet, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **12 (1904)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-13289>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

monter et démonter la caisse ; devra être fait le dit ouvrage entre cy et la prochaine St-Martin.

Nous sommes ainsi arrivés à la fin de la domination bernoise et nous arrêterons ici ces extraits. Une simple remarque pour terminer. Le Conseil fédéral en fixant par décision du 15 août 1902 les noms des communes de la Suisse s'est arrêté pour la nôtre à l'orthographe *Colombier* avec un *l*, ceci évidemment d'après le Dictionnaire historique de Martignier et de Crousaz qui se base sur l'étymologie *Colombarium*. Sans discuter cette opinion qui est évidemment très plausible, nous tenons à faire observer que constamment, sauf peut-être deux ou trois exceptions, dans les archives de cette commune, dont les actes les plus anciens remontent à 1570, nous avons vu l'orthographe Collombier.

E. BUTTICAZ.

LES CHRONOGRAMMES DE BRESSONNAZ

Bressonnaz est un hameau situé sur la route de Berne, à deux kilomètres au sud de Moudon, au sortir des gorges de Brivaux. Trois cours d'eau, la Broye, la Bressonnaz et le Flon de Carrouge s'y donnent rendez-vous, et en font un coin de pays des plus pittoresques. Deux ou trois vieux ponts ajoutent encore au charme de ce paysage plein de fraîcheur, de verdure et d'agreste poésie.

C'est d'abord le pont de trois arches, jeté sur la Broye. Vieux de plus de deux siècles, il porte admirablement son âge, et les années semblent n'avoir eu de prise sur lui que pour le revêtir de cette délicieuse patine qui fait la joie des coloristes. Il y a quelque deux ans, les parapets en ont été démolis et remplacés par des trottoirs en porte-à-faux munis de barrières en fer, cela afin de permettre à la Compagnie du Lausanne-Moudon d'y faire circuler plus commodément

ses voitures. Le paysage, comme bien vous le pensez, n'y a pas gagné, et j'en connais qui ne peuvent s'en consoler. Allez demander, par exemple, au peintre Burnand dont la maison de campagne est non loin de là, ou au peintre Turrian qui est un peu de chez nous, ce qu'ils pensent de cette mutilation ! Quoi qu'il en soit, avant cette opération malheureuse mais, paraît-il, nécessaire, on pouvait lire au-dessus de l'arche maîtresse, sur une table en marbre de St-Triphon encastrée dans un support en maçonnerie et surmontant le parapet d'orient, on pouvait, disons-nous, lire en capitales romaines l'inscription suivante :

PONS ISTE
QVo VIA tVTA BREVIS APERTA EST
IVSSV ET ÆRE
AVGVSTI PRÆPONENTIS ET BENEFICI
SENATVS BERNENSIS
QVÆSTORE STEIGVERO PATRIÆ ISTIVS FAVOTRE
DIGNO ET PIO
EX INIQVA ET STREPENTE BROIA
EMERSIT

Nous avons ici ce qu'on appelle un *chronogramme*. Le chronogramme n'est plus guère en usage de nos jours, mais il l'était fort au Moyen-âge et au commencement des temps modernes, principalement en Allemagne et dans les Pays-Bas. On désigne sous ce nom une inscription, soit en prose soit en vers, dont les lettres numérales du chiffre romain donnent la date d'un événement. Dans l'inscription qui nous occupe, nous remarquons que les lettres numérales sont de plus grande dimension que les autres, et que, additionnées, elles donnent le millésime 1698, c'est-à-dire l'année de l'inauguration ou peut-être du commencement des travaux de construction du pont. Les lettres numérales M, D, C et X y sont indiquées chacune une fois, la lettre V y est répétée quatorze fois, et la lettre I, dix-huit fois.

M	1000
D	500
C	100
X	10
V × 14	70
I × 18	18
	<hr/>
	1698
	<hr/>

Nous croyons savoir que le Service des monuments historiques se préoccupe de conserver le chronogramme de Bressonnaz, et se propose, excellente idée, de le placer sur un pan de mur, reste de l'ancien parapet démoli.

A cinquante mètres de là, au midi, l'ancienne route de Vulliens franchit la Bressonnaz sur un pont d'une arche, en dos d'âne, portant également une inscription en chronogramme dont voici le texte :

HoC oPVs
 DEO DVCE ET AVSPICE
 FELICITER EREXIT FRISCHING
 POTENTIS BERNÆ QVÆSTOR
 PATRIÆ PATER
 PIVS
 ET ILLVSTRIS

Nous multiplions et faisons la somme :

D × 2	1000
C × 5	500
L × 3	150
X	10
V × 6	30
I × 11	11
	<hr/>
	1701
	<hr/>

Cette date se retrouve, gravée en chiffres arabes, sur un tirant en fer mis en place lors de la construction du pont.

Dans l'un et l'autre cas, l'inscription est surmontée des armes de la puissante République de Berne, martelées lors de la Révolution.

Charles RUCHET, past^r.

YVERDON ET LES RÉFUGIÉS

DE LA RÉVOCATION

(Suite et fin)

—

1700

10 juin. — Ensuite des ordres souverains que S. S. Ballivale a reçus de prendre information de la quantité des Réfugiés qui sont encor restés dans la ville, leur estat, le nombre de leur famille et le moyen de leur subsistance, et mesme s'il y en a quelques-uns qui ayent acquis quelque bourgeoisie dans le pays, les ayant fait convenir en Conseil, ils ont déclaré et respondu chascun en son particulier... dont a esté adressé un mémoire pour l'expédier à Sa dite Seign^{ie} qui en baillera advis à LL. EE.

13 juillet. — Mons^r Daniel Lautier, ministre réfugié, ayant fait voyage pour se procurer une place en Allemagne pour l'éducation et maintien de quelque colonie de françois réfugiés qui se sont establis là-bas et tesmoigné une grande recognoissance qu'il avoit des bienfaits qu'il a reçu pendant les années qu'il a séjourné au milieu de nous, requérant Mess^{rs} du Conseil de luy accorder un tesmoignage de sa bonne conduite et luy conserver leur amitié affin qu'au cas où il eust besoin à l'avenir de quelques-unes de leurs douceurs. C'est ce qui lui a esté accordé ; et pour autant que sa vie a esté entièrement exemplaire, son attestation se fera autant ample qu'il sera possible et quoiqu'il ait esté quelques mois dehors pour rechercher cet établissement. Mess^{rs}